
L'an deux mille vingt et un, le Vendredi 02 Juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, à la ferme Giraud de Thorigny-sur-le Mignon, suite à la convocation du 25 Juin 2021.

Membres en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 17

Étaient présents : **BOUCHERY** Marie-Christelle, **GRATALOUP** Monique, **VIAUD** Patrice, **LIXON** Myriam, **CONSTANTIN** Jocelyne, **WIERZBICKI** Pascal, **WIERZBICKI** Nadine, **AUDÉ** Christine, **LATROMPETTE** Sophie, **BERTHELOT** Lucie, **TEILLET** Philippe et **MACÉ** Aurélie.

Étaient représentés : **BERTAU** Jean-Marie donne pouvoir à **GRATALOUP** Monique
PÉTORIN François donne pouvoir à **WIERZBICKI** Nadine
MOREAU Cédric donne pouvoir à **VIAUD** Patrice
CHAT Cyril donne pouvoir à **WIERZBICKI** Pascal
DUGLEUX Sébastien donne pouvoir à **TEILLET** Philippe

Était absent excusé : **GIRARDEAU** Fabrice.

Était absent non excusé : **GIBAULT** Florent.

Madame le Maire remercie l'assistance d'être présente, et constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Nadine WIERZBICKI a été désignée Secrétaire de séance.

Préambule

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'ajout des sujets suivants à l'ordre du jour :

- Attribution des subventions.
- Projet sur l'immeuble de la ferme Giraud.

VOTE : 17 POUR / 17 CONTRE / 0 ABSTENTION / 0

Réponse aux questions des élu.e.s

1. Approbation du compte rendu du 27 Mai 2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2021 n'a pas apporté d'observations particulières et a été approuvé à l'unanimité.

VOTE : 17 POUR / 17 CONTRE / 0 ABSTENTION / 0

2. Convention ID 79

Monsieur Pascal WIERZBICKI expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de l'assistance à la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet de sécurisation et de requalification de l'école d'Usseau, Madame le Maire de VAL-DU-MIGNON souhaite conventionner au nom de la commune avec l'ingénierie départementale (ID79).

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE79), dont l'expertise est indispensable, est associé à cette convention.

ID79 et le CAUE 79 accompagnent la commune de VAL DU MIGNON dans le cadre de la consultation nécessaire au recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de réaliser les études de conception du projet et d'exécution des travaux, de préparer les dossiers de consultation des entreprises, de suivre les travaux et d'aider aux opérations de réception.

L'intervention d'ID79 et du CAUE 79 consiste en :

- La rédaction des éléments de programme du projet en prenant en compte les différentes contraintes techniques, réglementaires et financières ;
- L'aide à la définition de la procédure de marché public à mettre en œuvre et son calendrier ;
- La rédaction des pièces du marché public pour la consultation du maître d'œuvre (règlement de la consultation, cahier des charges, cahier des clauses particulières, acte d'engagement) ;
- L'accompagnement technique durant la publicité auprès du maître d'ouvrage (projet de réponse aux questions techniques éventuelles) ;
- L'avis sur les candidatures reçues et la pré-sélection de candidats ;
- La participation aux auditions des candidats ;
- L'élaboration du tableau d'analyses des offres ;
- La présentation aux élus du classement des offres.

L'assistance dépassant le cadre de l'adhésion annuelle, une convention doit être établie afin de déterminer par devis les prestations nécessaires à l'étude du projet, aux expertises et visites techniques.

Le montant de la prestation globale est de 1350 euros répartis entre ID79 (600 euros) et CAUE79 (750 euros). Ce montant est déterminé en appliquant aux coûts journaliers les temps prévisionnels d'intervention des agents de la collectivité. Ce montant peut être révisé par avenant si des ajouts sont demandés par le maître d'ouvrage en cours d'opération ou en cas de sujétions techniques imprévues.

Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec ID79.

VOTE : 17 POUR / 17 CONTRE / 0 ABSTENTION / 0

ID 79 a commencé à travailler sur le projet de sécurisation de l'école. Ils ont réalisé une partie du projet. Beaucoup de données ont été récupérées. Un état des lieux a été fait.

3. Financement du projet d'aménagement de l'école (Emprunt)

Monsieur Jean-Marie BERTAU présente au Conseil Municipal la synthèse des offres bancaires concernant le projet d'acquisition du terrain pour la sécurisation de l'école.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la synthèse des offres bancaires par la commission de finances retient l'offre :

- Nom de la banque retenue : Crédit mutuel
- Montant demandé : 58 000 €
- Financement choisi : Périodicité Trimestrielle Taux 1,05 % Montant échéance 804,74 €

Il est demandé au conseil Municipal

- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents afférents à l'emprunt.

VOTE : 17 POUR / 17 CONTRE / 0 ABSTENTION / 0

4. Convention Nature Solidaire 2021

Monsieur Jean-Marie BERTAU expose au Conseil Municipal que la Commune de Val-du-Mignon a plusieurs fois signé la convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion.

Pour rappel, l'association Nature solidaire, ex AIPEMP, accompagne les demandeurs d'emploi, résidents sur le territoire, rencontrant des difficultés.

Le chantier d'insertion a pour mission de favoriser l'employabilité des demandeurs d'emploi, grâce à un accompagnement social et professionnel.

Pour se faire, l'association met en œuvre des activités supports :

- Entretien, restauration et protection du milieu naturel dans le Marais Poitevin
- Production de légumes issus de l'agriculture Biologique, commercialisée en circuit court

Pour réaliser l'opération, l'association s'engage à mettre en œuvre les moyens humains, financiers, matériels et logistique.

La convention a pour objet de définir les modalités de la contribution financière de la commune pour soutenir le fonctionnement de l'association.

La participation financière s'élève pour l'année 2021 à 450 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Mme Le Maire à signer la convention « Atelier Chantier d'Insertion » avec Nature Solidaire
- De s'engager à régler la somme de 450 €.

VOTE : 16 POUR / 16 CONTRE / 0 ABSTENTIONS / 1

5. Projet éolien VALECO

Madame BOUCHERY en sa qualité de Maire, ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, sort de la salle pour ne pas prendre part aux débats et ne porte pas son avis sur le sujet.

Mme LIXON Myriam, référente du dossier, présente au Conseil Municipal la note de synthèse concernant le projet du Parc éolien de Breuillac reprenant les caractéristiques, la chronologie, les aspects contractuels du projet ainsi que les caractéristiques de la promesse de constitution de servitudes.

Mme LIXON Myriam invite le Conseil Municipal à se prononcer. Après avoir entendu l'exposé et pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal décide de :

- Consentir sur les parcelles susmentionnées, sises Commune de VAL DU MIGNON, une promesse de constitution de servitudes au profit de la société PARC EOLIEN DE BREUILLAC à titre gratuit et pour une durée de SIX ans.
Cette servitude sera consentie moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 125 000€ payable au démarrage du chantier.
Cette servitude sera signée sous conditions suspensives consentie pour une durée de trente-cinq (35) années à compter de la mise en exploitation du parc éolien.
Ladite servitude sera également consentie moyennant une indemnité de 100000€ qui sera due à la mise en exploitation, étant précisé que la mise en exploitation des installations envisagées par Le PRENEUR, correspond à la date d'activation du complément de rémunération.
- Donne tous pouvoirs à Madame LIXON pour signer la promesse de constitution de servitudes énoncée ci-dessus ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.

6. Fonctionnement scolarisation hors-commune

Madame Myriam LIXON expose au Conseil Municipal que suite à la mise à jour des dossiers d'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2021, il est apparu des différences de traitement en terme de tarification et de conventionnement avec les communes voisines. Madame LIXON Myriam présente la synthèse ci-dessous :

- Les communes environnantes : Mauzé/Le Mignon, La Rochénard, La Foye-Monjault, Plaine d'Argenson, Doeuil/Le Mignon, Marsais, St Saturnin du Bois, Villeneuve la comtesse.
- Les conventions connues :
 - Avec Mauzé/Le Mignon, convention signée en 2019 pour 3 ans, effet de réciprocité ;
 - Avec La Rochénard, appel des frais de fonctionnement par la commune de Val du Mignon au vue de la comptabilité environ 500 €/ enfant.

Récapitulatif des enfants concernés : âge obligatoire 3 ans depuis 2019

Enfant	Naissance	20/21	21/22	Commune résidence	Commune Accueil	Convention	Tarif cantine appliqué
Elysen	2011	Cm1	Cm2	La Rochenard	VDM	Appel des frais 500 €	Hors commune
Imael	2015	GS	CP	La Rochenard	VDM	Appel des frais 500 €	Hors commune
Eleonore	2016	MS	GS	Mauze/M	VDM	Réciprocité 0€	Hors commune
Paul			CM1	Puyroux	Mauze/M	Réciprocité 0€	
Emma P				Thorigny	Villeneuve	0 € pour VDM	
Zoe P			PS	Thorigny	Villeneuve	0 € pour VDM	
Léa	2011	Cm1	Cm2	Olbreuse Vallans	VDM		Hors commune
Axelle	2011	Cm1	Cm2	Verdais Mauze/M	VDM		Commune
Clémence	2011	Cm1	Cm2	Verdais Paizay le chat	VDM		Commune
Edgar		Ce2	Cm1	La Rochenard	VDM	Juste parti de VDM	?
Lola		Ce2	Cm1	Marsais	VDM		
Louna		PS	MS	Marsais	VDM		
Aurore		A domicile		Priaires			
Colombe		A domicile		Priaires			
Marc	2019	A domicile		Priaires			

Prix repas Commune : 2.60€ au 01/09/2021. Prix repas hors commune : 4.15€ au 01/09/2021.

Prix unique concernant le périscolaire.

Prix unique concernant le périscolaire. Classe Année rentrée	2021	2020	2019	PS	MS	GS		CP	CE1	CE2	CMI	CM2	Nombre total
2021/22				1	9	10		11	14	8	16	10	87
22/23			10	9	9			10	11	14	8	16	87
23/24		12	10	9				9	10	11	14	8	83
24/25	8	12	10					9	9	10	11	14	83
25/26		12						10	9	9	10	11	

Dans les années à venir, il sera nécessaire d'être vigilants aux nombres d'inscrits pour veiller à la non fermeture d'une classe.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Appliquer le tarif cantine Commune pour toute famille décomposée lorsqu'un des parents habite sur la commune Val-du-Mignon

VOTE : 17 POUR / 17 CONTRE / 0 ABSTENTIONS / 0

- Ne pas demander de participation de fonctionnement aux autres communes voisines de Val-du-Mignon pour l'accueil des enfants domiciliés hors commune (citée ci-dessus). Rues concernées : Priaires – rue des Violettes côté Priaires et rue des Girauds côté Marsais. Au niveau d'Usseau : côté Olbreuse – rue des Ouches côté Mauzé sur le Mignon et rue des Auricaires côté La Rochénard. émander la réciprocité.

VOTE : 17 POUR / 17 CONTRE / 0 ABSTENTIONS / 0

- Appliquer le tarif cantine Commune aux enfants résidant sur les communes voisines (citée ci-dessus)

VOTE : 17 POUR / 17 CONTRE / 0 ABSTENTIONS / 0

7. Convention «Le ptit Léon»

Madame Monique GRATALOUPE expose au Conseil Municipal la convention « Le ptit Léon ». Cette convention porte sur l'installation d'un conteneur collecteur de textiles.

Après rencontre avec le Président de l'association « Ptit léon », sans contrepartie financière d'une ou des deux parties, il est possible de bénéficier d'un conteneur près du stade en mettant à disposition un emplacement gracieusement. Niort-Agglomération prévoit un parking de co-voiturage au même endroit. Le propriétaire du conteneur se chargera de le déplacer si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

VOTE : 17 POUR / 17 CONTRE / 0 ABSTENTIONS / 0

8. Attribution des subventions

Il est précisé que n'ont pas pris part au débat et au vote d'attribution pour leur association respective, en raison de leurs implications et fonctions dans celles-ci : Cyril CHAT (APE), Pascal WIERZBICKI (Anciens Combattants et Comité des Fêtes), Nadine WIERZBICKI (Comité des Fêtes), Monique GRATALOUP (Comité des Fêtes), Jean-Marie BERTAU (ACCA Usseau), Philippe TEILLET (CRRET).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue, aux associations, au titre de l'année 2021, les subventions présentées dans le tableau ci-annexé, afin de les valoriser et les soutenir dans leurs actions.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ACCORDÉE 2021	VOTES
AAPPMA	300 €	17 Pour
ACCA THORIGNY	200 €	17 Pour
ACCA PRIAIRES	200 €	17 Pour
ACCA USSEAU	200 €	16 Pour (1 non votant)
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	16 Pour (1 Non votant)
APE	400 €	16 Pour (1 Non votant)
Collectif des Citoyens pour le Respect de l'Environnement sur le Territoire – Val-du-Mignon (CCRET)	150 €	16 Pour (1 Non votant)
COMITE DES FETES DE USSEAU	450 €	14 Pour (3 Non votants)
FAMILLES RURALES	200 €	17 Pour
FC USSEAU	350 €	17 Pour
MEEPLES	300 €	17 Pour
UNION POUR LA MUSIQUE DE BEAUVOIR SUR NIORT	50 €	17 Pour
MARCHE ENSEMBLE DE BEAUVOIR SUR NIORT	50 €	17 Pour
USEP (coopérative scolaire)	250 €	17 Pour
THEATRE CABALLICARE PRIAIRES	250 €	17 Pour
TOTAL	3 650 €	

9. Convention ferme GIRAUD

Madame le Maire fait lecture de la convention proposée par la ville de Niort quant à la mise à disposition de l'immeuble « Ferme Giraud » située dans le bourg de Thorigny, commune de Val du Mignon, et cadastré C 78, 79, 264, 266, 271, 273 et B 458 d'une contenance de 8 003 m². La convention est établie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021. La mise à disposition des locaux est consentie à titre gracieux. Seules les charges de chauffage, d'électricité, d'eau et d'assainissement seront à la charge de la commune. Il n'y aura plus de participation financière de la ville de Niort comme les années passées.

Normalement, ce local pourra être acquis prochainement par la collectivité pour l'euro symbolique.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Mme Le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'immeuble « Ferme Giraud » avec la Ville de Niort.

VOTE : 17 POUR / 17 CONTRE / 0 ABSTENTIONS / 0

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Suite au conseil d'administration du CCRET du 8 juin 2021, M. Buntz propose plusieurs dates de rencontre :

- Le samedi 18 septembre 2021 à 11h à Usseau pour faire une inauguration officielle de la fresque de Michel Moro suivi d'un verre de l'amitié (si la municipalité peut le prendre en charge). Le nouveau président du Département devrait être présent.
- Le dimanche 19 septembre 2021 sera organisé le rallye-nature sur le thème des pollinisateurs.

☞ Ouverture des secrétariats des mairies déléguées : réfléchir à la fréquence d'ouverture (exemple : 2 fois pas mois). Des problèmes de connexion empêchant de faire le travail et entraînant une perte de temps pour les secrétaires. Mme CONSTANTIN stipule qu'il est important de garder une présence dans les mairies.

☞ Retour du Conseil d'école : présence de deux membres de l'inspection académique et de deux enseignantes. Une nouvelle directrice prendra ses fonctions en septembre. Problèmes de communication entre l'école, la mairie et l'APE.

☞ Retour de la réunion SIVOM : problèmes exposés et expliqués par Monsieur BERTAU et Madame le Maire.

☞ Les marchés de Thorigny : la responsable veut faire la restauration avec toutes les contraintes que cela implique en termes de protocole sanitaire.

TOUR DE TABLE

1. Monsieur WIERZBICKI reproposera à la directrice de l'école Éléonore d'Usseau l'opération « un dessin de Noël pour les militaires ».
2. 17 juillet : marché nocturne de Thorigny sur le Mignon. La Présidente a rencontré Madame le Maire pour évoquer la mise en place des marchés. Un service de sécurité devrait être sur place pour les vérifications du protocole.
3. 14 juillet : vide-grenier organisé par le comité des fêtes d'Usseau de 8 h à 18 h. Un feu d'artifice sera tiré à 23 heures. Il n'y aura pas de repas d'organisé comme habituellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 57 min.

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Val-du-Mignon, 09 juillet 2021

Le Secrétaire de séance,

Nadine WIERZBICKI



Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY

